

DEC212896DRH

Décision portant nomination de M. Alexandre Bobet aux fonctions de chargé de mission.

Le Président-directeur-général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1er

M. Alexandre BOBET, ingénieur d'étude hors classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la Direction des ressources humaines, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. Sa mission a pour objet de participer à la modélisation et la cartographie des processus métier de la fonction RH et de venir ainsi en appui à la mission « Animation et professionnalisation de la filière RH ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Alexandre Bobet demeure affecté à la Délégation Côte d'Azur.

Article 2

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, M. Alexandre BOBET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Côte d'Azur.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

Le Président-directeur général
Antoine PETIT